



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Neuvième session

Rome (Italie) 24-27 octobre 2006

**EXAMEN DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS ENTREPRISES
PAR LE COMITÉ**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document vient compléter la communication orale du Président du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Il résume les activités du Comité pour la période intersessions 2005-2006, et décrit surtout le travail du CSC, de ses Sous-Comités, de ses Groupes de travail et de ses ateliers ainsi que des autres activités organisées sous l'égide de la CGPM.

2. Il est utile de rappeler que les activités intersessions ont suivi attentivement le programme de travail défini par la huitième session du CSC, évalué ensuite par la trentième session de la CGPM tenue à Istanbul (Turquie) en janvier 2006 qui lui a accordé la priorité. Cela dit, les activités intersessions mentionnées ci-après ne concernent qu'une partie des diverses activités importantes exécutées dans le cadre des projets régionaux de la FAO: AdriaMed (Coopération scientifique à l'appui de la pêche responsable dans l'Adriatique), MedSudMed (Évaluation et contrôle des écosystèmes et des ressources des pêches dans le détroit de Sicile) et MedFisis (Statistiques de la pêche en Méditerranée et système d'information). L'examen des principales activités de ces projets effectuées directement pour soutenir les organes subsidiaires du CSC figure dans le document CGPM:SAC9/2006/3. D'autres renseignements sur les activités intéressant le CSC, réalisées par d'autres projets nationaux ou régionaux, devraient être présentés au point 4 de l'ordre du jour de la présente session lors de l'examen des rapports nationaux des membres du CSC (document CGPM:SAC9/2006/Inf.11).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU CSC

Vue d'ensemble des résultats du CSC

3. A sa trentième session (janvier 2006), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée a examiné le rapport de la huitième session du CSC, analysé les diverses activités proposées pour le Comité en 2006, établi les résultats attendus en priorité pour chacun des sous-comités et, sur cette base, déterminé le programme de travail du CSC entre les sessions¹. Le CSC disposait de sept (7) mois pour mettre en oeuvre son programme. Toutes les réunions approuvées par la Commission ont eu lieu.

Réunion	Date et lieu
Réunion de coordination des sous-comités (CMSC)	15 septembre/Rome (Italie)
Session du SCES, y compris: Groupe de travail sur les espèces démersales et Groupe de travail sur les espèces pélagiques	11–14 septembre/Rome (Italie)
Session du SCSES	11–14 septembre/Rome (Italie)
Session du SCSi	11–14 septembre/Rome (Italie)
Session du SCMEÉ y compris l'atelier sur l'interaction entre les cétacés et les activités halieutiques	11–14 septembre/Rome (Italie)
Atelier transversal SCSi/SCES/SCSES sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles	26–28 juin/Rome (Italie)
Atelier transversal SCSi/SCES/SCSES sur l'identification et la standardisation de la mesure des paramètres de l'effort de pêche	30–31 mai/Malaga (Espagne)
Premier groupe de travail permanent du SCES sur les méthodologies d'évaluation des stocks	8–10 mars/Istanbul (Turquie)

4. A sa vingt-neuvième session, la CGPM a officiellement institué la **Réunion de Coordination des Sous-Comités (CMSC)**. Au cours de la période intersessions, une fois terminées les sessions des Sous-Comités (septembre 2006), la CMSC a organisé une réunion informelle durant laquelle il a été décidé de convoquer une réunion officielle le 24 octobre, juste avant que le CSC ne se réunisse. Les résultats de ces réunions seront condensés et communiqués au Comité aux fins d'information et d'archivage sous la cote CGPM:SAC9/2006/Inf.9.

5. Au cours de la période intersessions, les coordonnateurs des Sous-Comités et les animateurs des groupes de travail ont collaboré étroitement avec le président du CSC et le Secrétariat, notamment pour établir les ordres du jour, tenir des réunions et assurer la liaison avec les divers experts participant aux réseaux des Sous-Comités. De ce fait, la participation des experts aux réunions a dépassé dans l'ensemble les bons résultats enregistrés en 2004². Le nombre de Membres de la CGPM représentés a légèrement augmenté, même si seul le Sous-Comité sur

¹ Rapport de la trentième session, paragraphes 50-51.

² En 2006, on a enregistré 100 experts dont 49 pour cent du SCES; 28 pour cent du SCMEÉ; 13 pour cent du SCSi et 10 pour cent du SCSES. En 2004 on a relevé 65 experts dont 24,6 pour cent du SCES; 27,7 pour cent du SCMEÉ; 26,2 pour cent du SCSi; 21,5 pour cent du SCSES.

l'évaluation des stocks (SCES) a juste dépassé un tiers (37 pour cent) des membres de la Commission. On espère qu'avec le lancement de COPEMED II (Réseaux de coopération pour une meilleure coordination concernant l'aménagement des pêches dans la Méditerranée occidentale et centrale) et de EastMed, la situation s'améliorera encore en 2007. Le nombre de **contributions scientifiques** présentées dans chaque sous-comité a aussi augmenté. On a toutefois remarqué avec préoccupation que le SCES et ses groupes de travail sur les espèces pélagiques et sur les espèces démersales ont eu tendance à se comporter davantage comme un congrès ou un colloque que comme une réunion technique opérationnelle axée sur les résultats, dont les évaluations sont présentées ou validées.

6. Il faudrait en outre noter que, suite à la demande faite ces dernières années par la CGPM³ en vue de **renforcer la coopération** avec les institutions partenaires pour la conservation et la gestion en Méditerranée, le travail, surtout celui du Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE) a été fortement stimulé par des activités conjointes, notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE (RAC/SPA); l'Union mondiale pour la nature (IUCN); le Fonds mondial pour la nature (WWF); et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS). Dans ce contexte, il pourrait être conseillé d'engager, lorsque cela sera approprié, une collaboration en vue de mieux harmoniser les programmes de travail à moyen terme par des arrangements tels que des Protocoles d'accords pris entre ces institutions et la CGPM⁴.

Sous-Comités, Groupes de travail et ateliers

7. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les quatre (4) Sous-Comités ont tenu leurs sessions respectives de manière parallèle, fin septembre 2006. L'habitude récente d'appréhender de manière globale les questions intersectorielles ayant besoin de points de contact solides entre les sous-comités s'est poursuivie. Cela concerne surtout les activités effectuées dans le cadre d'unités opérationnelles et de l'approche écosystémique des pêches, ce qui a favorisé les échanges multidisciplinaires et l'harmonisation des points de vue entre les experts concernés.

8. Les rapports des Groupes de travail et des ateliers tenus au cours de la période intersessions figurent dans les rapports des Sous-Comités dont ils relèvent (par exemple le rapport de l'**Atelier sur l'interaction entre les cétacés et les activités halieutiques** figure dans le rapport du SCMEE. A titre exceptionnel, le rapport de la première réunion du **Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks** (PWGAM) n'a pas été publié avec le rapport du SCES mais séparément sous la cote CGPM:SAC9/2006/Inf.14. Les rapports des réunions transversales, à savoir l'**Atelier sur l'évaluation des stocks et les unités opérationnelles** et l'**Atelier sur l'identification et la standardisation de la mesure des paramètres de l'effort de pêche** figurent dans les documents CGPM:SAC9/2006/Inf.12 et 13.

9. Au cours de la période intersessions, les Sous-Comités se sont intéressés aux domaines suivants:

- Le Sous-Comité sur les statistiques et les informations (**SCSI**) a syntonisé les résultats des deux ateliers transversaux susmentionnés, notamment la mise à jour des fiches d'évaluation des stocks du CSC afin de tenir compte des segments de la flotte de pêche et des unités d'effort de pêche nominal ainsi que pour compléter la matrice de l'unité opérationnelle et les fiches de collecte de données pertinentes (« tableau de la Tâche 1 de

³ Cela a été réitéré au paragraphe 16 du rapport de la trentième session, avec une référence spéciale à l'identification des domaines sensibles et à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.

⁴ Ces institutions bénéficient du statut d'observateurs auprès de la CGPM. La coopération est déjà engagée par l'intermédiaire de la FAO, avec les protocoles d'accord existants. Il s'agit d'un cadre couvrant les domaines multisectoriels de la coopération, y compris les pêches. En tant que tels, il sont censés couvrir de manière formelle les activités avec la CGPM, mais ne mentionnent pas la Commission, ni des domaines techniques ou scientifiques pour des activités conjointes à court ou moyen terme.

la CGPM »). Le SCSI a également examiné certains systèmes d'information et de statistiques nationaux et sous-régionaux en vue d'orienter le Secrétariat de la CGPM, dans le cadre du projet MedFisis de la FAO (Statistiques de la pêche en Méditerranée et Systèmes d'information), pour la conception des bases de données et des systèmes d'information régionaux de la CGPM, y compris le système informatisé sur les captures (FISHSTAT) pour la Méditerranée et le Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS). Le Sous-Comité a relevé qu'il importait d'assurer une plus grande cohérence dans la nomenclature et dans les titres des sous-régions géographiques de la CGPM. Il a également noté les progrès effectués pour assurer le suivi de la Recommandation CGPM/2005/2 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres, autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM⁵. Le rapport du SCSI est publié sous la cote CGPM:SAC9/2006/Inf.6.

- Le Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (**SCSES**) a axé son travail sur la recherche active des variables socioéconomiques relatives au concept d'unité opérationnelle dans le cadre du tableau relatif à la Tâche 1 de la CGPM, et sur les paramètres de l'effort de pêche pour encourager la standardisation des mesures dans tous les États membres. Le SCSES a également examiné les questions relatives aux flux commerciaux de poisson en vue d'évaluer l'incidence sur l'aménagement des pêches. Il a entrepris une étude de la situation législative et socioéconomique des pêches récréatives et examiné le rôle que pourraient jouer les indicateurs sociologiques dans le suivi des pêches. Le rapport du SCSES est publié sous la cote CGPM:SAC9/2006/Inf.7.
- Le **SCMEE** a mis l'accent sur l'incidence des pêches pour les espèces protégées ou menacées, notamment les cétacés, les tortues et les requins. Il s'est également attaché, avec les organisations internationales partenaires, à assurer l'harmonisation des programmes de recherche relatifs aux écosystèmes marins, notamment pour ce qui est de la détermination des zones sensibles, y compris d'éventuelles zones à pêche limitée (suivant ainsi la Recommandation CGPM/2005/1 concernant la gestion de certaines pêcheries exploitant des espèces démersales et des espèces vivant en eau profonde), et la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches.
- Pour ce qui est du **SCES** et compte tenu de la demande de la CGPM⁶ qui insistait pour qu'un nombre plus important de stocks, surtout de stocks partagés, et de sous-régions géographiques soient couverts par les Sous-Comités, on peut relever qu'en 2006 le SCES a examiné 30 évaluations dont six (6) sur les stocks partagés, représentant dix (10) espèces dans neuf (9) sous-régions géographiques. En 2005, le SCES avait examiné 22 évaluations de 20 stocks (neuf pour les espèces démersales et 11 pour les espèces pélagiques), y compris un stock partagé, couvrant sept (7) sous-régions géographiques. En outre, en 2006, les résultats du Programme d'enquête concernant les chaluts de fond (MEDITS) ont été davantage utilisés. On peut également relever que le SCES n'a pas jugé opportun de consolider le mandat de son Groupe de travail permanent sur la méthodologie de l'évaluation. Cela dit, certains participants ont insisté sur l'importance d'organiser des cours de formation sur de nouvelles méthodologies, si possible par le biais d'institutions partenaires comme CIHEAM/IAMZ. Le rapport du SCES est publié sous la cote CGPM:SAC9/2006/Inf.8.

10. Les conclusions et les suggestions pertinentes des groupes de travail et des ateliers telles qu'adoptées par les Sous-Comités respectifs, ainsi que les avis et les recommandations de chaque Sous-Comité sont résumés dans le document CGPM:SAC9/2006/4. Ils devraient être présentés au

⁵ Rapport de la vingt-neuvième session, Appendice G.

⁶ Paragraphe 64 du rapport de la vingt-neuvième session.

CSC par le coordinateur du sous-comité. Les résultats du Sous-Comité ne sont donc pas abordés dans le présent document.

Questions en cours

11. En 2006, comme en 2005, il n'a été prévu aucune réunion du **Groupe de travail mixte CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée**. On peut rappeler à ce propos qu'à sa huitième session, le CSC a encouragé la collecte de toutes les données et de tous les renseignements pertinents à la pêche à l'espadon en vue de déterminer les mesures techniques de gestion et qu'il a suggéré qu'une réunion du Groupe mixte soit organisée à cet effet, en tenant compte qu'à sa vingt-neuvième session, la CGPM a reconnu la nécessité de doter cet organisme subsidiaire d'une capacité multidisciplinaire en consolidant son mandat. A sa trentième session, la Commission⁷ a invité le Secrétariat à évaluer les principaux résultats du Groupe mixte de travail depuis sa création, aux fins de faciliter la programmation de ses activités futures. Partant, un projet préliminaire a été distribué (document CGPM:SAC9/2006/Inf.10) aux fins d'information et d'éventuelles directives techniques par le CSC. Les résultats de la session d'octobre 2006 qui se tiendra à Madrid (Espagne) du Comité permanent de la CICTA pour la recherche et les statistiques (SCRS) pourraient compléter l'évaluation. Le Comité pourrait également suggérer les actions de suivi requises pour tenir compte de l'évaluation du Groupe de travail mixte de 2004 sur les thons, les orphies et les germons juvéniles.

12. Le **Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS)** est un réseau d'information des organisations internationales créé dans le cadre d'un arrangement de partenariat officiel. Actuellement, le Système de surveillance a créé un partenariat unifié comptant neuf (9) organismes des pêches régionaux⁸ et la FAO. Dans le Système de surveillance, la FAO: i) assure le Secrétariat et la maintenance du système et ii) contribue à la fourniture de données avec ses Enquêtes mondiales, ainsi que pour le compte de cinq (5) organismes statutaires des pêches régionaux, y compris la CGPM⁹. Le module des pêches du Système de surveillance est en cours d'élaboration et une première version devrait être prête avant la fin de 2006. Pour ce qui est de la Méditerranée, le Système de surveillance accueillera et diffusera l'inventaire des pêches pour l'Adriatique établi en étroite collaboration avec Adriamed et favorisera l'établissement de liens avec les unités opérationnelles. Le module pour les stocks du Système de surveillance a été présenté à la session du SCSI qui a reconnu l'utilité de ce système d'information. A la troisième réunion du Comité directeur du Système de surveillance des ressources halieutiques qui s'est tenue à Madrid (Espagne) en février 2006, une Recommandation a été prise pour inviter la CGPM à adhérer officiellement à l'arrangement de partenariat, compte tenu surtout de la récente autonomie fonctionnelle complète de la Commission. Le CSC pourra souhaiter conseiller la Commission sur la possibilité d'être un partenaire indépendant dans le cadre de l'arrangement du Système de surveillance.

13. Pour ce qui est de la Recommandation CGPM/2006/1¹⁰ concernant la gestion de certaines pêches exploitant des espèces démersales et des petits pélagiques et en particulier des éléments à déterminer pour élaborer des **programmes de gestion de l'effort de pêche**, il faudrait attirer

⁷ Paragraphes 72-73 du rapport de la trentième session.

⁸ Il s'agit de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR); de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT); de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT); de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA); du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM); de la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI); de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO); du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC); et de l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT).

⁹ Le Système de surveillance des ressources halieutiques contient l'inventaire de 36 stocks partagés de la CGPM, dont six donnent des informations sur la situation et les tendances des pêches.

¹⁰ Annexe E du rapport de la trentième session de la CGPM (document CGPM/SAC9/2006/Inf.3). Le paragraphe 3 de la recommandation a demandé au CSC d'identifier en 2006 les pêcheries concernées (année de référence, unités opérationnelles, paramètres relatifs à l'effort de pêche) et de transmettre les résultats à la CGPM.

l'attention sur les progrès limités accomplis et donner les indications nécessaires pour faire face à cette situation.

14. A la trentième session de la CGPM, un projet de recommandation relative au **sanctuaire Pélagos** pour la conservation des mammifères marins a été proposé à la Commission. Après examen, la Commission a décidé¹¹ que cette proposition ferait l'objet d'une étude plus approfondie par le CSC et qu'elle serait examinée à la prochaine session plénière de la CGPM. Au cours de la période intersessions, le Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins a étudié les données scientifiques disponibles relatives au sanctuaire Pelagos, mais s'est abstenu de prendre position de manière formelle. Un État membre de la CGPM a donc demandé au Secrétariat de soumettre au CSC les renseignements contenus dans le document CGPM:SAC9/Inf.15 pour faciliter l'examen par le Comité.

III. MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

15. Le Comité est invité à examiner et à commenter les activités intersessions de ses organes subsidiaires, notamment en vue d'accroître la coordination des résultats et la formulation d'avis scientifiques et techniques.

16. Le Comité est également invité à formuler des recommandations sur les questions en cours indiquées ci-dessus, ainsi que sur les suggestions complémentaires exprimées par la Réunion de coordination des Sous-Comités.

¹¹ Paragraphe 35 du rapport de la trentième session.